

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 618

Artikel: Radio romande : couleur trois : on rit jaune
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Couleur trois: on rit jaune

Douze «oui» (y compris le président valaisan Pellegriani), et huit abstentions (non compris les deux Jurassiens, déjà partis): glorieux vote du Comité directeur de la Société romande de radio-télévision, acquis vers 16 h. 30 (et non en fin de matinée comme escompté par les responsables de la radio), vendredi dernier 11 décembre.

En faveur de quoi donc, cet enthousiasme collectif? Pour le programme transitoire RSR 3, alias «couleur trois» — pour le distinguer de «radio une» et de «formule deux».

Or donc ce troisième programme de radio va venir, après la (tardive) bénédiction du Conseil fédéral, attendue pour janvier prochain. La chose sera diffusée 24 heures par jour, sur ondes ultra-courtes exclusivement, et coûtera 1,56 million de francs par an, dont 700 000 pour les programmeurs, 555 000 pour les autres personnels et 315 000 pour l'exploitation (sans compter les 250 000 francs d'investissements pour la première année). Une chose bon marché donc, grâce à l'engagement de collaborateurs hors convention collective de travail, exclusivement par contrat de droit privé (joie des syndicats).

ARC-EN-CIEL SONORE

Grâce aussi à la pauvreté des programmes prévus. Il y aura six tranches horaires de quatre heures, désignées chacune par une couleur (jaune pour le 5 à 9 du matin, vert jusqu'à 13 heures, etc.), avec 90% du temps d'émission consacré à la musique, d'un genre choisi en fonction du public présumé de chaque tranche horaire. Ce qui donne par exemple pour la «couleur jaune»: «Réveil pétillant, ensoleillé, rapide (Charles Trénet, Louis Armstrong,

Vivaldi, Julien Clerc, les Beatles, etc.).» Ou encore, pour la «zone bleue» de 21 heures à 01 heure du matin: «Teinte plus douce (que la tranche rouge qui précède, Ndrl), avec incursions dans la musique noire, le jazz, les grands interprètes (Rubinstein, J. Gitlis, etc.), la chanson française de qualité (Jacques Brel, Michel Jonasz, etc.) et le «Middle of the Road» (Grace Jones, Sammy Davis, etc.).» Impatience des publics cibles...

INFORMATION, PEAU DE CHAGRIN

On comprend encore mieux l'enthousiasme du Comité directeur de la SRTR quand on voit ce qui est prévu en matière d'information: quatre «flashes» par jour, les mêmes que sur «formule deux» (à 9, 13, 17 et 21 heures), plus cinq flashes «spéciaux» par nuit, toutes les heures dès une heure du matin. Pour le reste, les auditeurs se brancheront sur «radio une», qui devrait réduire sensiblement le nombre de ses flashes horaires dès le 1^{er} avril prochain (plus rien entre 9 et 12 h. 30 ou entre 13 h. 30 et 18 h. par exemple!), ou sur «formule deux», qui maintiendra «grosso modo» son «offre d'information» (joie des journalistes, au vu du projet de nouvelle grille pour le printemps prochain).

Mais on n'improvise pas qu'à La Sallaz. A Berne aussi, à la Direction générale soi-même, on bricole. Pas (encore) sur les programmes, mais en matière de finances. D'ici que la hausse des taxes de réception produise ses effets en 1983, la SSR prévoit un déficit de 80 millions, dont 11 reportés de l'exercice 1981 et 69 budgétisés pour 1982. La couverture de ce déficit se fera par prélèvement d'une trentaine de millions sur le fonds de construction et, pour les 50 millions restants, par emprunts bancaires. Ce qui permet d'inscrire les intérêts de la dette à contracter au nombre des charges supplémentaires justifiant l'augmentation des taxes... (joie dans les foyers).

* * *

Et, pour exciter les esprits que tant d'initiatives n'auraient pas encore excités, citons le projet baptisé «Adminus», sorte de chasse aux sorcières administratives mises en place à la faveur des réorganisations sans fin de ces dernières années; ou encore le plafonnement des emplois fixes, rendu pour la première fois absolu pour le budget 1982, qui sera aussi l'année de la plus forte augmentation d'heures de diffusion radio depuis la création de la radio. Décidément, à la SSR, on fait dans le temporaire, en se souvenant qu'il n'y a que le provisoire qui dure.

1985

Déchets radio-actifs: la Cedra amuse la galerie

Kaiseraugst: l'émotion suscitée par l'octroi de l'autorisation générale de la part du Conseil fédéral retombe aussi rapidement qu'elle avait enflé à la fin du mois d'octobre. Et reprennent les manœuvres en coulisses, sur la toile de fond du patient travail d'«information» des producteurs d'électricité diffusant sans désespérer brochures, services de presse, documentations diverses à

l'appui de la cause nucléaire. Pro ou anti: disparité impressionnante des moyens mis en œuvre pour «travailler» l'opinion publique.

Quelques jours après la prise de position du Conseil fédéral, le Parti socialiste suisse avait publié une «lettre ouverte» aux sept Sages qui rappelait heureusement quelques-unes des questions essentielles soulevées par la construction éventuelle d'une centrale nucléaire de plus dans notre pays. Le PSS mettait en particulier l'accent sur le problème des déchets radio-actifs qui reste, jusqu'à nouvel avis, un des problèmes-clefs en la matière; et il le faisait en des termes qui méritent d'être rappelés ici, nous citons: